



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-033

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2017

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-01-20-006 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des entreprises du 16ème arrondissement - La Muette (3 pages) Page 3

75-2017-01-23-002 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des entreprises du 4ème arrondissement de Paris (3 pages) Page 7

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-01-20-006

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des entreprises du 16ème arrondissement - La Muette



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16^{ÈME} LA MUETTE
12 rue Georges Sand - 75016 PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, Madame Claude BEGUIN-DAVID, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude LE GOFF, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 euros;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer,

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou , dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MM GALLIER Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. CARIGNON Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme IZAR Hélène	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LAMOUREUX Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LAVILLE Fabien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MESBAHI René	Contrôleur Principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme POLO-PERUCCHIN Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M CELESTINE Joël	Contrôleur des Finances Publiques	10 000€	10 000€
M. CAMPO Mathias	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. HENRIETTE Patrick	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. JEANMET Romain	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme TU Sokha	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. TURPIN Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

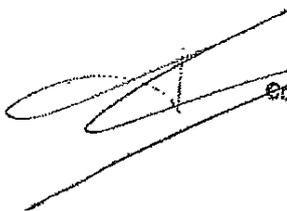
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 20 janvier 2017

La comptable des finances publiques, responsable du service
des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette

Madame Claude BEGUIN-DAVID



Claude BEGUIN-DAVID
Inspectrice Divisionnaire
Comptable des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-01-23-002

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des entreprises du 4ème arrondissement de Paris



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE
SIE Paris 4^{ème}
10, Rue Michel Le Comte
75 Paris Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, madame Marie VANSUYT, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 4^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme BADIE Martine, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;
- M. BATAILLON Stéphane, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;

A l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit dans la limite de 100 000 € par demande ;

À
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créance ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limites des décisions gracieuses
Mme AVOCAT Thérèse	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BISSON Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme COTTIGNIERS Marie-Line	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Albert	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LASSAGNE Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MENARD Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PILLER Richard	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ María-Soledad	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BOURGEON Vincent	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme CORONESE Jessica	Agente administrative des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme DRACIUS Sylvianne	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. GRAS Cédric	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme PUCINO Clémence	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. VELAYOUDON Fabien	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €

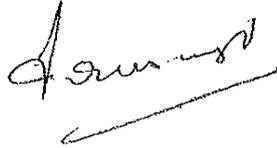
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 23 janvier 2017

La comptable, responsable de service
des impôts des entreprises Paris 4^{ème}

Marie VANSUYT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Vansuyt', with a horizontal line underneath it.